BOURSE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES ALEXANDRE-PARKS

Lettre d'engagement moral Annexe 2



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA BOURSE

Le présent protocole a pour objet de régir les modalités d'attribution de la BESAP à le/la boursier.ère, à partir des fonds recueillis par la Fondation AP

Cette bourse a une valeur minimale de 1000 \$ et peut atteindre une valeur de 10 000 \$ par candidature annuellement. La valeur de la bourse sera sujette à l'approbation budgétaire du conseil d'administration de la Fondation AP.

Alexandre était atteint d'une très rare maladie auto-immune du système digestif, une entéropathie auto-immune.

Il a entrepris un doctorat en sciences de la vie (cancer du sein) à l'Université de Moncton en janvier 2017.

> Alexandre nous a quittés le 21 décembre 2017, à l'âge de 26 ans.

En mémoire de leur fils, Alexandre, ses parents ont créé la Fondation Alexandre-Parks. Pour réaliser cette mission, nous vous présentons les BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES ALEXANDRE-PARKS, décernées à des étudiant.e.s qui poursuivent des études doctorales à l'Université de Moncton dans les domaines l'entéropathie auto-immune/maladies autoimmunes, le cancer du sein, la fibrose pulmonaire ou l'inflammation.

ENGAGEMENT DE LA PERSONNE BOURSIÈRE

En acceptant la BESAP, le/la boursier.ère s'engage à :

- Respecter les règles générales entourant la réalisation d'études doctorales à l'Université de Moncton.
- Participer à une activité-bénéfice de la Fondation AP pendant l'année d'obtention de la BESAP (à moins d'exception de maladie ou autre).
- Remettre sa photo avec son consentement à la Fondation AP, afin qu'elle puisse utiliser celle-ci dans des publicités autour de la BESAP.
- Mentionner l'appui financier reçu de la Fondation AP pendant la période de bourse et envoyer une copie à la Fondation AP.
- Soumettre un rapport (demi-page) à la Fondation AP dans les 30 jours suivants la fin de la période de support financier. Le rapport doit fournir l'état d'avancement de ses travaux de recherche ainsi qu'une liste des réalisations scientifiques où le support financier de la Fondation AP a été reconnu. Ces informations seront également utilisées pour des fins de publicité par la Fondation AP.

LA REMISE DE LA BESAP

La remise de la BESAP peut avoir lieu lors de différents événements, tels que : une réunion de la Fondation AP ou un événement-bénéfice de la Fondation AP.

DURÉE DE L'ACCORD

| EN FOI DE QUOI, LES PART | IES ONT SIGNÉ | la présente entente : |
|--------------------------|---------------|-----------------------|
|--------------------------|---------------|-----------------------|

| À Moncton ce jour | _ du mois | _ 20 |
|---|-----------|------|
| Le/la boursier.ère : | | |
| La Fondation AP : Nicole Gautreau Parks Présidente, Fondation Alexand | | |

lexandreparks.co

ALEXANDRE-PARKS FOUNDATION

Fondation Alexandre-Parks

30, rue Beaudouin Grande-Digue, N.-B. E4R 3V9 506 531-5990 aparksfdn@gmail.com

Organisme de bienfaisance enregistré 750239733 RR0001